



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le 26 janvier 2022 à 17 h 42, à la salle du conseil de la Ville de Rivière-Rouge, à laquelle sont présents par vidéoconférence ou en présentiel, les conseillers suivants : MM. Daniel Forget, Pierre Alexandre Morin, Gilbert Therrien, Alain Otto, Claude Paradis et Sébastien Bazinet.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Lacasse.

La directrice générale, Mme Lucie Bourque et Mme Katia Morin, greffière sont également présentes.

La conseillère en relations publiques et médias sociaux, Mme Marlène Paquin, est aussi présente.

Conformément à la directive gouvernementale liée à la COVID-19, la séance extraordinaire a lieu sans présence du public, partiellement en présence des membres du conseil et par tout moyen de communication permettant de voter de vive voix. Certains membres prennent part, délibèrent et votent à distance par tout moyen de communication disponible. Cette séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la Ville et les enregistrements sont également disponibles sur le site Web de la Ville de Rivière-Rouge.

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17h42. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Lacasse, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

Le maire adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes.

1.2 CONFIRMATION DES PRÉSENCES

Suite à la confirmation, de vive voix, de leurs présences, M. le maire atteste de la présence de chacun des participants.

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est présentée.

1.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec la modification suivante et tel que reproduit, à savoir :

Par l'ajout du sujet suivant:

8.2 Autorisation de signature d'entente pour le maintien des sentiers du Centre de plein air Les six Cantons

019/26-01-2022



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022

- 1. OUVERTURE**
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Confirmation des présences
 - 1.3 Période de questions du public
 - 1.4 Adoption de l'ordre du jour
- 2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 2.1 Aucun
- 3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS**
 - 3.1 Aucun
- 4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**
 - 4.1 Aucun
- 5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**
 - 5.1 Approbation de la modification à l'offre d'achat du Camping Sainte-Véronique
 - 5.2 Approbation de la modification à la cession en emphytéose pour la gestion de la montagne - Secteur Sainte-Véronique
 - 5.3 Embauche d'une greffière
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1 Aucun
- 7. TRAVAUX PUBLICS**
 - 7.1 Aucun
- 8. LOISIRS ET CULTURE**
 - 8.1 Approbation et signature du contrat de service avec Plein air Haute-Rouge relativement à la délégation de gestion du Centre de plein air Les six Cantons
 - 8.2 Autorisation de signature d'entente pour le maintien des sentiers du Centre de plein air Les six Cantons (**ajout**)
- 9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE**
 - 9.1 Aucun
- 10. DIVERS**
 - 10.1 Aucun
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**
- 12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil, puisque tous les membres sont présents, tout au long de la séance.

ADOPTÉE

2. URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun sujet n'est présenté.

3. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

Aucun sujet n'est présenté.

4. CONTRATS ET APPELS D'OFFRES

Aucun sujet n'est présenté.



No de résolution
ou annotation

020/26-01-2022

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022

5. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

5.1 APPROBATION DE LA MODIFICATION À L'OFFRE D'ACHAT DU CAMPING SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT la résolution numéro 023/06-01-2021 intitulée *Vente du Camping Sainte-Véronique* par laquelle le conseil a accepté une offre d'achat modifiée;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 326/21-09-2021 intitulée *Approbation de l'offre d'achat modifiée pour la vente du Camping Sainte-Véronique* acceptant les nouvelles modifications en date du 20 septembre 2021;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 376/07-10-2021 intitulée *Autorisation de négociation et de signature pour les équipements dans le cadre de la vente du Camping Sainte-Véronique* permettant de négocier de nouveaux termes à l'offre d'achat;

CONSIDÉRANT que les termes et conditions supplémentaires ont été présentés au conseil par le document intitulé Annexe G et portant le numéro AG 81233 daté du 26 janvier 2022;

Il est proposé par M. Alain Otto
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte les nouvelles modifications à l'offre d'achat en date du 26 janvier 2022 prévu à l'Annexe G et portant le numéro AG 81233.

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, les modifications à l'offre d'achat.

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'acte de vente qui en découlera ainsi que tous les autres documents nécessaires à cette transaction, incluant toute prolongation de délai de l'offre d'achat s'il y a lieu.

ADOPTÉE

021/26-01-2022

5.2 APPROBATION DE LA MODIFICATION À LA CESSION EN EMPHYTÉOSE POUR LA GESTION DE LA MONTAGNE - SECTEUR SAINTE-VÉRONIQUE

CONSIDÉRANT que les termes et conditions supplémentaires ont été présentés au conseil par le document intitulé Annexe G et portant le numéro AG 81233 daté du 26 janvier 2022 relativement à des modifications pour l'offre d'achat pour la vente du Camping Sainte-Véronique;

CONSIDÉRANT que certaines clauses de la cession en emphytéose doivent être modifiées suite aux négociations et discussions;

Il est proposé par M. Gilbert Therrien
Et résolu à l'unanimité :

Que la Ville de Rivière-Rouge accepte les nouvelles modifications à la cession en emphytéose en date du 24 janvier 2022.

Que le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la directrice générale adjointe soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, la cession en emphytéose lors de la signature de l'acte de vente du Camping Sainte-Véronique.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

022/26-01-2022

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022

5.3 EMBAUCHE D'UNE GREFFIÈRE

Il est proposé par M. Daniel Forget
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'embauche de Mme Catherine Denis-Sarrazin à titre de « Greffière », à compter du 14 février 2022, avec tous les pouvoirs et obligations identifiés à la loi pour ce poste.

D'autoriser le maire, M. Denis Lacasse, à signer le contrat d'emploi pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet n'est présenté.

7. TRAVAUX PUBLICS

Aucun sujet n'est présenté.

8. LOISIRS ET CULTURE

023/26-01-2022

8.1 APPROBATION ET SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICE AVEC PLEIN AIR HAUTE-ROUGE RELATIVEMENT À LA DÉLÉGATION DE GESTION DU CENTRE DE PLEIN AIR LES SIX CANTONS

CONSIDÉRANT la mise sur pied d'un projet pilote et la signature d'une entente à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer l'entente initiale;

Il est proposé par M. Sébastien Bazinet
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter la nouvelle entente de gestion du Centre de plein air Les six Cantons avec l'organisme Plein air Haute-Rouge pour 2022 à 2025.

D'autoriser le maire, M. Denis Lacasse et la directrice générale, Mme Lucie Bourque à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Qu'en l'absence d'un desdits signataires, le maire suppléant ou la directrice générale adjointe, selon le cas, soient autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

ADOPTÉE

024/26-01-2022

8.2 AUTORISATION DE SIGNATURE D'ENTENTE POUR LE MAINTIEN DES SENTIERS DU CENTRE DE PLEIN AIR LES SIX CANTONS

Il est proposé par M. Pierre Alexandre Morin
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, toutes les ententes de droit de passage permettant le maintien des sentiers, dans le cadre des activités du Centre de plein air Les six Cantons.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 JANVIER 2022

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉCRÉOTOURISTIQUE

Aucun sujet n'est présenté.

10. DIVERS

Aucun sujet n'est présenté.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est présentée.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Daniel Forget de lever l'assemblée et M. Denis Lacasse, maire et président de l'assemblée, déclare la séance levée. Il est 17 h 48.

Denis Lacasse
Maire

Katia Morin
Greffière

Je, Denis Lacasse, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Lacasse, maire